Preventime
UN TEMPS POUR LA SÉCURITÉ

PROGRAMME DE FORMATION · AUTORISATION DE CONDUITE

AUTORISATION DE CONDUITE - GRUES À TOUR (CATÉGORIES R487)

DURÉE **5 jours · 35 h**	TARIF INTER **1 590 € HT / stagiaire**	TARIF INTRA **dès 1 100 € HT / jour**
EFFECTIF **6 stagiaires maximum**	VALIDITÉ **Recyclage recommandé tous les 5 ans**	LIEU **Archamps ou sur votre site**

Formation à la conduite en sécurité des grues à tour, catégories 1, 2 et 3, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation et les responsabilités du conducteur
- Réaliser les vérifications de prise et de fin de poste
- Conduire et manœuvrer en sécurité
- Obtenir l'avis favorable permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite

PROGRAMME

01 Théorie

- Réglementation et rôle des instances (CNAM, INRS, CARSAT)
- Technologie et stabilité des engins
- Règles de conduite et de circulation
- Risques et mesures de prévention

02 Pratique

- Vérifications et mise en service
- Manutention de charges en cabine et télécommande
- Travail en coactivité sur le chantier

03 Évaluation

- Évaluation théorique (QCM)
- Évaluation pratique par catégorie
- Avis transmis à l'employeur

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public : Grutiers, compagnons du gros œuvre.
Prérequis : Avoir 18 ans, être reconnu apte médicalement, comprendre le français.

MOYENS, ÉVALUATION ET VALIDATION

Moyens pédagogiques : Formation dans vos locaux, sur vos propres engins et dans votre environnement de travail.
Évaluation : Évaluation théorique (QCM) et pratique par catégorie, réalisée par le formateur.
Validation : Attestation de formation et avis transmis à l'employeur, qui délivre l'autorisation de conduite.
Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude avec notre référente handicap.

Inscription et devis : www.preventime.fr - 07 56 91 92 85